

Bases pour la répartition des dépenses d'aide sociale 2020

Articles 78 - 83 et 86 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc) ainsi qu'aux articles 22, 23 et 25 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC)

	Communes	Canton	Total
	CHF	CHF	CHF
Prestations de l'Office de l'intégration et de l'action sociale			
Aide matérielle	470'132'330.90	-7'442'383.00	462'689'947.90
Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien pour enfants	9'942'509.81		9'942'509.81
Frais de traitement du personnel des services sociaux	80'141'311.91		80'141'311.91
Canton: Programmes d'occupation		35'453'079.00	35'453'079.00
Insertion sociale	1) 66'080'155.32	38'464'000.00	104'544'155.32
Canton: insertion spécifique	2)	8'942'053.00	8'942'053.00
Total Intégration et action sociale	626'296'307.94	75'416'749.00	701'713'056.94
Prestations de l'Office des hôpitaux			
Canton: promotion de la santé et aide en cas d'addiction		26'725'492.00	26'725'492.00
Insertion spécifique	3) 5'953'099.64		5'953'099.64
Total Aide en cas d'addiction, santé et insertion spécifique	5'953'099.64	26'725'492.00	32'678'591.64
Prestations de l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées			
Canton: enfants et adolescents en situation de handicap		311'216'192.00	311'216'192.00
Total Office des personnes âgées et des personnes handicapées		311'216'192.00	311'216'192.00
Total Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration et communes	632'249'407.58	413'358'433.00	1'045'607'840.58
Prestations de l'office de l'exécution judiciaire			
Exécution des mesures DES		16'821'863.00	16'821'863.00
Total Direction de la sécurité		16'821'863.00	16'821'863.00
Total dans la compensation des charges	632'249'407.58	430'180'296.00	1'062'429'703.58

Somme totale des dépenses à répartir (art. 25, al. 1 LPFC)

Total dans la compensation des charges		1'062'429'703.58
% part du canton	50%	<u>531'214'851.79</u>
Part de l'ensemble des communes	50%	<u>531'214'851.79</u>
Population résidente moyenne		1'037'498
Part de la commune par habitant		512.01530199

Conformément à l'article 25, alinéa 2 LPFC, la part due par les communes leur est débitée en proportion de leur population résidente moyenne. Selon le calcul effectué par l'Administration des finances, le canton de Berne comptait 1'037'498 habitants en 2020.

La somme totale à répartir entre les communes étant de CHF 531'214'851.79, la contribution de chacune d'elle se monte donc à CHF 512.01530199 par habitant.

- 1) accueil extrafamilial, animation de jeunesse, conseil aux familles, aux enfants et aux adolescents
- 2) aide aux victimes, foyers d'accueil pour femmes, désendettement et intégration/migration
- 3) hébergement des sans-abri